

Informations de base	
<p>2014/0340(NLE) NLE - Procédures non législatives</p> <p>Soumission du 4-méthyl-5-(4-méthylphényl)-4,5-dihydrooxazol-2-amine (4,4'-DMAR) et le 1-cyclohexyl- 4- (1,2-diphényléthyl) pipérazine (MT-45) à des mesures de contrôle</p> <p>Voir aussi Décision 2005/387/JHA 2003/0215(CNS)</p> <p>Subject</p> <p>7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		BONI Micha (PPE)	03/09/2015
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Justice et consommateurs		JOUROVÁ Vra	